

TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois UA 85-51

Procès-verbal de la **SEIZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 29 août 2019, à la salle de conférence du bureau municipal de
Beaucanton



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 12 DECEMBRE 2019

PRÉSENCES

Délégué(e)s :

Marie-Ève Sigouin – RYAM

Nelson Tremblay – Localité de Valcanton (à partir de 10 h 20)

Invité(e)s :

Sonia Légaré – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Observateur(s) :

Patrick Paiement — RYAM

Isabelle Fortin — Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Elaine Cyr — Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Johanne Morasse – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (à partir de 10 h 20)

Martin Fillion – animateur – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

TGIRT-EIBJ VILLEBOIS-VALCANTON

SEIZIÈME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous. La rencontre débute sans qu'il y ait quorum. Aucune décision ne peut être prise pour le moment.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Au point « Divers », il est demandé d'ajouter deux points :

- Projet caribou – Environnement Canada
- Changement de norme — certification FSC

À la suite du point 6 et à l'arrivée d'un deuxième délégué, sur proposition de M^{me} Marie-Ève Sigouin, dûment appuyé par M. Nelson Tremblay, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2019

En l'absence d'au moins deux délégués qui avaient pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté. L'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.

4. Correspondance

Une correspondance a été reçue de la part des Mines Selbaie concernant des opérations de pulvérisation aux phytocides. Les membres en prennent connaissance et s'interrogent sur la légalité d'utiliser des phytocides pour combattre la végétation compétitrice sur le territoire de la TGIRT. L'observatrice du MFFP s'engage à faire quelques vérifications sur ce que prévoit la réglementation.

5. Suivi des enjeux

a) Enjeu sur la qualité esthétique du paysage

L'animateur informe les membres que la fiche VOIC sur la qualité esthétique du paysage et la cartographie de l'enjeu ont été placées dans la section publique de la TGIRT. Les membres font remarquer que ce n'est pas évident qu'il s'agit d'un lien permettant de consulter le détail de l'enjeu.

Les représentantes du MFFP font remarquer qu'on abandonne dans d'autres régions, le vocable de VOIC, ce dernier étant remplacé par « Enjeu solution ». Les membres proposent d'utiliser ce nouveau vocable pour afficher l'enjeu dans la section publique.

L'animateur apportera les modifications proposées en utilisant le vocable d'« enjeu solution » et en améliorant la visibilité de l'enjeu.

6. Plan de gestion des voies d'accès

a) **Composition du comité technique régional**

M^{me} Marie-Ève Sigouin avait exprimé son intérêt à faire partie du comité technique régional. Aux autres TGIRT, 3 personnes ont également manifesté leur intérêt par courriel, à faire partie du comité technique régional, soit M^{me} Krystal Hotte, M. Martin Perron et M. Félix Plante, tous trois membres de la TGIRT de Chapais-Chibougamau, mais représentant des groupes d'utilisateurs différents. D'autres délégués seront sollicités sous peu, soit M^{me} Mireille Gravel qui représente le groupe des gestionnaires d'une réserve faunique. Il serait très intéressant d'avoir une personne membre des TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami. À ce titre, M^{me} Julie Fillion a été sollicitée.

M^{me} Légaré aborde les grandes étapes que du travail du comité technique régional. En premier lieu, on tentera de préciser les valeurs dominantes aux différents endroits sur le territoire. Dans le cadre des travaux du comité technique régional, il est censé tenir environ quatre rencontres par année. Il y aura également un travail de validation à effectuer en dehors des rencontres concernant les valeurs spatialisées. Le comité technique aura un rôle conseiller. À terme, le comité proposera la fermeture de certains chemins et le type de fermeture. Il sera également proposé des chemins à maintenir.

Une question est soulevée à savoir de quel type de fermeture il sera question. On parle de fermeture permanente. Dans les cas des nouveaux chemins qu'on prévoit fermer après les opérations forestières, le projet de fermeture sera soumis aux consultations publiques et des TGIRT avant même la construction du chemin. La difficulté de fermer certains chemins concernera davantage les vieux chemins. Dans certains cas, il faudra remettre le chemin en état pour pouvoir accéder aux sites les plus éloignés et les fermer, puis refermer le chemin qu'on vient de remettre en état.

b) **Début des travaux**

À la suite de la constitution du comité, une première rencontre devrait avoir lieu entre la fin septembre et la mi-octobre. Dans le cadre de cette première rencontre, nous aborderons les valeurs. Il sera également question de repérer les chemins qu'on prévoit ne jamais fermer et ceux qu'on jugerait les plus pertinents à en proposer la fermeture. Les membres du comité technique seront contactés sous peu en vue de la tenue d'une première rencontre.

Un deuxième délégué s'étant joint à la rencontre, l'animateur revient au point 2 pour l'ouverture de la rencontre.

7. **Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier**

Une présentation PowerPoint a été préparée pour ce point. M^{me} Sonia Légaré souligne la disponibilité de deux webinaires qui donnent certains enseignements sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Elle amorce sa présentation en rappelant que la stratégie a été annoncée en avril. La prochaine année sera charnière pour l'avancement des travaux. Parmi les actions immédiates à mettre en place, il y a eu notamment l'aire protégée de Broadback à mettre en place et l'ajout d'agents de protection de la faune pour contrer le braconnage. La phase 2 consistait à développer la stratégie et analyser les impacts socioéconomiques liés à sa mise en œuvre. Nous avons fait ce travail et sommes maintenant prêts à recueillir l'information disponible et vous consulter. En lien avec la notion de compromis, on a estimé opportun d'investir les efforts là où les chances de maintenir le caribou seront les meilleures. Pour le moment, il n'y a pas de décisions de prises par le gouvernement, mais il y a néanmoins des orientations.

M^{me} Légaré explique dans les grandes lignes les taux de reproduction du caribou forestier et sa stratégie d'évitement face aux prédateurs. Elle explique l'impact des chemins forestiers, compte tenu du comportement de l'espèce. M^{me} Légaré fait une description cartographique de la stratégie envisagée, compte tenu notamment de la limite nordique des attributions commerciales de bois et de l'emplacement des grandes aires protégées.

Elle introduit les notions de vaste espace propice (VEP), d'habitat en restauration et de connectivité, lesquelles notions vont conditionner l'élaboration du plan de restauration pour la région. La cartographie présentée est aussi disponible via la section concernant la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, via le site Internet du MFFP. Au chapitre des VEP, on retrouve ceux de Détour, de Broadback, d'Assinica et de Témiscamie. Les VEP apparaissent sur une cartographie affichée à l'écran. Les VEP sont des secteurs déjà bons pour le caribou et on souhaite les préserver. Ces territoires doivent avoir une superficie d'au moins 5 000 km² pour soutenir des populations viables.

L'objectif concernant les VEP soutenir l'autosuffisance des troupeaux de caribous en limitant le niveau de perturbation. À ce titre, on vise à se maintenir sous la barre des 35 %. Pour y parvenir, on doit pouvoir disposer d'au moins un grand massif, c'est-à-dire d'au moins 1 000 km² par VEP. Heureusement dans la région, on dispose de tels massifs et d'aires protégées de grandes superficies qui contribuent au maintien de l'habitat. Également, on recherche une composition végétale dominée par les essences résineuses, de vieilles forêts et le moins d'infrastructures permanentes possible, notamment les chemins et une certaine connectivité entre les massifs. Dans certains massifs jugés sensibles, on prescrira un délai à la récolte, lequel délai peut varier de 100 ans à 150 ans. Les massifs sensibles seront préservés tant et aussi longtemps qu'ils contribueront au maintien de l'habitat. S'ils passent au feu et qu'en conséquence, ils ne jouent plus leur rôle, on ne le protégera plus. Un plan caribou doit demeurer dynamique. La zone de restauration sous-tend un objectif similaire au VEP, soit de limiter le taux de perturbation à 35 %. Toutefois, la zone de restauration correspond à des superficies perturbées au-delà de cette limite, pour lesquelles il faudra prévoir des travaux de restauration. Les zones de connectivité permettent d'établir un lien entre les massifs utilisés par les caribous. Elle aborde les infrastructures qui ont un impact sur l'habitat du caribou forestier, notamment les chemins et la villégiature. La stratégie ne prévoit pas freiner le développement, mais qu'il soit concentré aux endroits où l'impact sur l'habitat du caribou forestier sera le plus faible et qui contribuera le plus aux attentes socioéconomiques.

Une déléguée représentant RYAM profite de ce moment pour aborder un projet dans le cadre de leur certification forestière, concernant le caribou forestier (9.1 dans l'ordre du jour). Elle met en perspective le contexte de collaboration avec l'Ontario concernant le troupeau de Détour, dont l'aire de répartition chevauche la frontière provinciale. M^{me} Légaré revient à sa présentation en expliquant certaines notions et leur prise en compte dans la stratégie. Plusieurs questions sont posées notamment à savoir à quoi correspond une superficie minimale viable pour le troupeau, si des moyens ont été envisagés pour faire revenir le caribou après perturbation, le type de peuplements recherchés et autres. M^{me} Légaré explique en quoi l'approche d'aménagement écosystémique contribue au maintien de l'habitat du caribou forestier. Elle mentionne la mise sur pied prochaine de groupes opérationnels régionaux dans les différentes régions du Québec. D'autres questions sont soulevées, notamment concernant l'aménagement de l'habitat de l'orignal. M^{me} Légaré explique que là où les populations d'originaux sont basses, on veut les garder basses. Elle explique certaines dispositions relatives à la stratégie d'aménagement et certaines préoccupations d'ordre opérationnel, notamment pour la fermeture définitive de chemins. M^{me} Légaré poursuit en expliquant la notion d'habitat résiduel. Une cartographie des superficies devant faire l'objet de modalités particulières est affichée à l'écran M^{me} Légaré fait une brève description de certains secteurs considérés sensibles et l'approche qu'on prévoit y appliquer.

Différentes cartographies sont affichées à l'écran et expliquées. M^{me} Légaré présente un tableau des impacts prévu sur les attributions forestières, par unité d'aménagement. En moyenne pour l'ensemble du territoire d'EIBJ, la réduction prévue se situe aux environs de 7 %. L'impact sur la possibilité forestière sera plus grand dans certaines UA, voire même au-delà de 40 % dans la partie est du territoire. Les membres portent un intérêt à cette partie de la présentation qui concerne les impacts potentiels sur la possibilité forestière.

Le déploiement de la stratégie pour notre territoire représente un très grand défi, en raison du régime de la coupe en mosaïque qui prévaut sur presque toutes les unités d'aménagement. Au cours de la prochaine année, on prévoit travailler étroitement avec les Cris et les partenaires économiques, pour trouver des solutions viables pour tous. M^{me} Légaré explique brièvement la distinction entre la coupe agglomérée et celle en mosaïque et en quoi la première apparaît plus appropriée dans l'optique d'une stratégie pour restaurer l'habitat du caribou forestier. Visuellement, la coupe agglomérée où on ne laisse que 20 % de forêts résiduelles révèle un portrait plutôt choquant. Il s'agirait néanmoins de forêt résiduelle permanente. Cela représente un défi de faire accepter une telle approche en comparaison de l'actuelle coupe en mosaïque. Une déléguée soulève quelques questions d'ordre opérationnel, notamment en regard de l'utilisation d'infrastructures temporaires. M^{me} Légaré donne quelques pistes de solution, mais elle insiste sur le fait que l'élaboration d'un bon plan caribou nécessitera de l'élaborer en concertation avec les Cris, les BGA, les TGIRT et les autres intervenants et parties prenantes. Elle revient sur la planification des chemins au regard d'un éventuel plan caribou. Il y aurait lieu notamment de réduire la quantité de chemins, quitte à augmenter la distance de débardage. Des tests sont en cours sur la Côte-Nord à savoir comment les caribous réagiront à la suite de l'application de certaines modalités, nous attendons avec intérêt les résultats de ces tests.

M^{me} Légaré termine sa présentation en survolant les grandes étapes à venir dans l'élaboration d'un plan caribou et les acteurs qui seront impliqués aux différentes étapes. On prévoit travailler à la fois avec les Cris, les partenaires économiques et les autres groupes d'intérêt, dont les TGIRT, mais de façon indépendante pour commencer, étant donné qu'on abordera pas nécessairement les mêmes aspects avec chacun de ces groupes. Mais il viendra un moment au cours de l'exercice où il deviendra opportun de réunir tous ces groupes autour d'une même table. M^{me} Légaré demande aux membres comment ils souhaitent être informés et consultés et à quelle fréquence. L'objectif avec les TGIRT est d'instaurer un dialogue. L'animateur profite de l'occasion pour expliquer les derniers changements apportés dans la section membre.

8. Demande de fermeture de chemin – Secteur Fénélon

L'animateur rappelle une présentation de ce projet à la TGIRT en 2016. Ce projet est rapporté à la TGIRT pour consultation de cette dernière. La déléguée de RYAM explique que cela s'inscrit notamment dans un objectif de rétablir l'habitat du caribou forestier. Elle rappelle le projet de Valrenne il y a deux ans. Elle exprime un souhait que le processus de consultation prévu pour ce type de projet puisse être plus rapide. Elle situe le projet du secteur Fénélon géographiquement et précise que le projet vise une fermeture permanente. On souhaite démanteler les chemins concernés et les remettre en production puis retirer l'infrastructure de traverse temporaire. Le chemin a une longueur approximative de 3 km.

Les membres soulèvent quelques questions d'ordre opérationnel et en lien avec la procédure de fermeture de chemin qui devrait être amorcée avant même la construction, à l'étape de planification. L'observatrice du MFFP mentionne que c'est maintenant possible. Les délégués n'ont aucun commentaire. Pour l'approbation de la TGIRT, l'animateur demande un proposeur et un appuieur.

Sur proposition de M^{me} Marie-Ève Sigouin, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay, il est unanimement convenu d'accepter la demande de fermeture de chemin, dans le secteur de Fénélon, telle que présentée.

9. Divers

a) **Projet caribou – Environnement Canada**

Ce point a été abordé durant la présentation du point 7.

b) **Changement de norme — certification FSC**

La déléguée de RYAM informe les membres qui passeront à la norme de certification forestière FSC à compter de 2020. Ils sont donc en préparation en vue de ce changement. Cette norme n'est pas plus ni moins contraignante que la norme SFI. Il y a quelques différences dans les exigences, mais les grands principes demeurent sensiblement les mêmes. La conformité à cette norme motive l'entreprise à s'impliquer dans plusieurs projets, dont le rétablissement de l'habitat du caribou forestier.

c) **Départ de l'observateur du MFFP, secteur faune**

L'observatrice du MFFP informe les membres que M. Julien Second quittera ses fonctions prochainement, et ne siègera donc plus aux TGIRT. Il n'est pas prévu que le siège d'observateur soit comblé pour le moment. Les demandes de nature faunique pourront néanmoins cheminer vers le secteur faune par l'entremise des observateurs du MFFP actuels.

d) **Opérations de récolte à Val-Paradis**

Un observateur de RYAM informe les membres que des opérations de récolte sont en cours à Val-Paradis, juste derrière l'école. L'entreprise assurera une communication avec les autorités de l'école pour s'assurer que le transport de bois s'effectue de la façon la plus sécuritaire possible.

10. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 12 h 15.

Sur proposition de M^{me} Marie-Ève Sigouin, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle
CRSSS :	Centre régional de Santé et des Services sociaux
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MDDEFP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain